

4 juillet 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Balaclava (Maurice), 16-20 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le problème mondial de la drogue**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le trafic de drogues**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu de la situation en matière de trafic de drogues dans les régions couvertes par les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) situés en Afrique, à savoir le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Bureau régional pour l'Afrique australe et le bureau de pays au Nigéria, et des mesures prises pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue depuis la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 17 au 21 septembre 2018.

2. Les politiques et actions menées par l'ONUDC pour traiter les questions liées aux drogues en Afrique sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'objectif 16 (promouvoir la paix, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), ainsi qu'à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et l'objectif 17 (renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable). Toutes les activités s'inscrivent dans des programmes régionaux, qui servent de cadres à l'exécution des projets.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/29/1.



II. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

3. L'Afrique de l'Ouest reste une zone de transit importante pour le trafic de drogues en provenance d'Amérique latine vers l'Europe. Dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, des cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée ont été mises en place et sont devenues opérationnelles en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone afin de réduire la vulnérabilité de la région face au trafic de drogues et à la criminalité organisée, d'accroître, au niveau national, l'efficacité des services de détection et de répression et des institutions judiciaires ainsi que de renforcer les capacités nécessaires à l'amélioration de la coopération nationale, régionale et internationale entre les services de détection et de répression.
4. Ces derniers mois, ces cellules ont signalé que d'importantes cargaisons de cocaïne avaient été saisies dans la région. Le 31 janvier 2019, la police judiciaire caboverdienne a réalisé une saisie de drogues sur un navire venant du Panama. Elle y a découvert 9 570 kg de cocaïne à l'intérieur de 260 ballots, une des plus grosses saisies de son histoire. Onze personnes ont été placées en détention et déférées aux autorités judiciaires compétentes du pays. Le 9 mars 2019, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a saisi 789 kg de cocaïne grâce à l'opération Carapau, conduite par la cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la police judiciaire du pays. Il s'agissait de la plus grosse saisie de drogues jamais effectuée en Guinée-Bissau.
5. En décembre 2018 et en janvier 2019, l'Office de lutte contre la drogue du Libéria et des agents de la cellule nationale de lutte contre la criminalité transnationale organisée ont mené avec succès deux opérations conjointes, qui ont abouti à la saisie de 26 kg d'héroïne, d'une valeur estimée à 910 000 dollars, et à l'arrestation de huit personnes.
6. Une importante saisie de tramadol a été signalée par l'unité de contrôle portuaire de Cotonou, qui participe au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). En février 2019, cette unité a saisi quatre conteneurs renfermant 59 194 tonnes de tramadol.
7. Au cours de la période 2018-2019, l'ONUDC a continué de s'employer à rendre le Gouvernement ghanéen, les services de détection et de répression du pays et la société civile mieux à même de prendre des mesures appropriées face à la menace en constante évolution que représentent le trafic de drogues et la criminalité organisée, et à renforcer le système de justice pénale. Dans le cadre du projet d'assistance technique destiné à aider les autorités ghanéennes à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, financé par le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis d'Amérique, l'ONUDC apporte un appui global aux services de détection et de répression en matière de drogues du Département des recherches criminelles des services de police ghanéens et aux services de détection et de répression apparentés pour leur permettre de combattre efficacement le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée s'y rapportant dans le pays. Entre décembre 2018 et mars 2019, lesdits services de détection et de répression en matière de drogues ont fait état de saisies de cannabis, de cocaïne, de tramadol et d'héroïne et procédé à 49 arrestations. Les services de détection et de répression et les procureurs du pays ont renforcé leur coopération pour harmoniser la poursuite des infractions liées au trafic de drogues.
8. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), mis en œuvre par l'ONUDC en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'OMD, a continué d'aider 15 cellules aéroportuaires antitrafic dans l'ensemble de l'Afrique. Des activités de renforcement des capacités ont été menées à l'intention des cellules du Bénin, du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Cameroun (Douala et Yaoundé), de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria (Abuja et Lagos), du Sénégal et du Togo dans le cadre d'un ensemble d'ateliers nationaux et régionaux et de programmes de

mentorat en cours d'emploi. Un appui a également été apporté à la création de nouvelles cellules aéroportuaires antitrafic en Éthiopie, au Kenya et au Mozambique. Les partenariats avec l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Maroc (en tant que pays associés) ont été maintenus. Au cours de cette période, 639 personnes ont été formées (dont 20 % de femmes).

9. Les cellules aéroportuaires antitrafic africaines ont également participé à six opérations conjointes, dont l'opération « Cocair » (portant sur le trafic de cocaïne), l'opération « Crimphar » (portant sur l'interception de produits pharmaceutiques illicites), organisée par l'OMD, et l'opération « Lionfish » (portant sur le trafic de drogues illicites), organisée par INTERPOL. En outre, tous les pays d'Afrique membres du réseau AIRCOP ont participé à sa sixième réunion mondiale, qui s'est tenue à Lyon (France) en février 2019, de même que les agents des services de détection et de répression appartenant aux cellules aéroportuaires antitrafic des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et du Moyen-Orient, ainsi que les représentants de nombreuses organisations régionales et internationales.

10. En conséquence, au cours de la période 2018-2019, les cellules aéroportuaires antitrafic d'Afrique ont saisi 227 kg de cocaïne, 241 kg de khat, 2,5 tonnes de cannabis, 147 kg de méthamphétamine, 95 kg d'héroïne et 204 kg de précurseurs, ainsi que 6,2 tonnes de médicaments falsifiés, 2,6 millions de dollars en espèces non déclarées, 267 kg de cigarettes et de tabac, 352 kg d'ivoire, 513 kg d'écaillés de pangolin, 4 kg d'or, des faux passeports et des visas falsifiés.

11. Avec l'appui de l'Union européenne et d'autres donateurs, une action à long terme de lutte contre la piraterie et la criminalité maritime est menée dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, dont la portée est étendue à l'ensemble du territoire des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que des pays du golfe de Guinée. De juillet 2018 à juin 2019, les activités ont essentiellement consisté à améliorer la gouvernance maritime en faisant une large place à l'actuelle réforme de l'état de droit, à évaluer les cadres juridiques, à prévoir de nouvelles mesures et à élaborer des mémorandums relatifs aux formes de poursuites judiciaires. Cette initiative juridique concerne le Bénin, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal et le Togo.

12. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a également fourni une assistance technique destinée à renforcer la capacité des services de gardes-côtes de chaque pays au moyen d'un conseiller intégré chargé de coordonner les opérations effectuées en mer à l'aide de satellites, l'élaboration de procédures opératoires normalisées et divers cours de formation. Cette assistance technique aux activités courantes permet aux États côtiers de mieux comprendre et démanteler les réseaux criminels transnationaux. Des conseillers ont été détachés dans les pays suivants : à Cabo Verde, où les gardes-côtes ont mené en septembre une opération en mer guidée par satellite, dans le cadre d'une interception de stupéfiants et sous l'encadrement de l'expert de l'ONUDC ; en Guinée-Bissau, où le conseiller a formé l'ensemble des services de détection et de répression de la criminalité maritime ; en Sierra Leone et au Libéria, où les navires ont amélioré leurs capacités de patrouille dans l'espace maritime par un renforcement des compétences en génie maritime ; ainsi qu'au Ghana et au Togo, où tous les services de détection et de répression de la criminalité maritime ont bénéficié d'un encadrement en matière d'interception des stupéfiants.

13. Dans le cadre des activités du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD, des missions d'évaluation aux fins de la création d'unités interinstitutions de lutte contre le trafic illicite ont été effectuées au Mozambique, au port et à l'aéroport de Maputo, et en Namibie, au port de Walvis Bay, et des évaluations des postes frontière ont été réalisées à Namanga, qui chevauche la frontière entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, et à la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, à proximité des villes de Malaba (Kenya) et de Busia (Ouganda).

14. Des sessions de formation théorique et pratique ont été organisées entre juillet et novembre 2018 pour que soient mises en place des unités de contrôle du fret aérien à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi ainsi qu'aux aéroports internationaux d'Entebbe (Ouganda) et de Maputo ; des sessions de formation théorique ont quant à elles eu lieu en avril 2019 à l'intention des unités des ports de Maputo et de Walvis Bay, tandis que les unités de contrôle portuaire opérationnelles ont reçu un encadrement continu.

III. Initiatives de coopération régionale

15. En 2018, l'ONUDC a mis en œuvre un projet sous-régional entre la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal, visant à renforcer les capacités nationales et sous-régionales de détection et d'investigation de la criminalité transfrontalière. Dans le cadre de ce projet, en décembre 2018, il a conçu et appuyé l'opération conjointe inédite « Open roads » destinée à renforcer la coopération et la coordination transfrontières entre ces trois pays dans la lutte contre le trafic illicite de drogues. Plus de 300 agents de 15 services de détection et de répression ont participé à cette opération portant sur 10 postes frontière terrestres situés en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal. Ces agents ont procédé à plus de 2 000 échanges d'informations et réalisé des fouilles sur 980 personnes et 490 véhicules, ce qui a abouti à des arrestations et à la saisie de véhicules et d'avoires volés, de plus de 3 kg de cannabis, d'autres drogues et de marchandises illicites importées. Trois enfants ayant peut-être été victimes de la traite d'êtres humains ont également été secourus et deux adultes soupçonnés d'être des trafiquants ont été placés en détention.

16. S'appuyant sur les recommandations issues de l'opération « Open roads », l'ONUDC a assuré un appui et une coordination techniques en ce qui concerne l'élaboration et la signature d'un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération entre services de police dans le cadre de l'échange de renseignements, des enquêtes et des opérations.

17. Les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée mises en place en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest participent de plus en plus à des opérations conjointes et à des enquêtes internationales complexes, renforçant ainsi la capacité régionale de lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée dans un contexte international. Par exemple, en octobre 2018, la cellule ivoirienne de lutte contre la criminalité transnationale organisée a commencé à coopérer avec les agents européens de liaison en matière de drogues détachés au Ghana, les services de police italiens et les autorités brésiliennes dans une affaire de drogue complexe connue sous le nom de « Spaghetti connection », ce qui a déjà permis de saisir 1 195 kg de cocaïne dans le port de Santos (Brésil) en septembre 2018 et d'arrêter 10 personnes à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juin 2019. L'ONUDC assure également des services consultatifs techniques auprès de cette cellule.

18. Au Ghana, des agents des services de détection et de répression en matière de drogues ont participé à l'opération Eagle III, une opération conjointe fondée sur le renseignement ayant fait intervenir les services nigériens et ghanéens de détection et de répression chargés de lutter contre le trafic de drogues. L'objectif de cette opération, mise en œuvre par l'ONUDC et financée par l'Union européenne, était d'échanger des renseignements et d'entreprendre des activités opérationnelles visant les mouvements liés au trafic de drogues entre les deux pays. Menée en novembre 2019 à l'aéroport international de Kotoka, à Accra, et dans certains services de messagerie, l'opération a abouti à l'interception et à la saisie de drogues et d'autres marchandises illicites ainsi qu'à plusieurs arrestations.

19. La Commission de la CEDEAO a organisé une réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue à Abuja, du 9 au 12 avril 2019. L'un des objectifs de cette réunion statutaire était de faire le point sur les progrès accomplis par les États membres de la CEDEAO en ce qui concerne la

Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, adoptée en décembre 2008 par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. L'un des résultats notables des délibérations entre les représentants a été leur décision commune d'entamer l'élaboration d'un instrument régional juridiquement plus contraignant, qui prendrait la forme d'une loi complémentaire et permettrait de renouveler l'engagement initial et de disposer d'un nouveau plan d'action pour s'attaquer à la menace pluridimensionnelle que représente la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest.

20. En 2018, le Bureau régional pour l'Afrique australe a aidé l'Institut sud-africain d'éducation judiciaire à mettre en place un réseau d'agents du système judiciaire afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques en vue du jugement des affaires de traite des personnes. Ce réseau professionnel, premier du genre à être établi dans la région, a favorisé la tenue de discussions nourries sur la qualité et le respect des jugements relatifs à la traite des personnes qui commencent à avoir lieu dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

21. Les 27 et 29 mai 2019, dans le cadre du programme de l'ONUDC et de la CEDEAO intitulé « CRIMJUST : renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (2016-2020) » et du projet de lutte contre les drogues et la criminalité organisée qui s'y rapporte au Nigéria, un appui technique a été apporté, en coopération avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, à l'organisation d'une réunion trilatérale de haut niveau entre les organismes de lutte contre les stupéfiants et les autorités chargées des produits alimentaires et pharmaceutiques du Ghana, de l'Inde et du Nigéria, visant à favoriser le renforcement de la coopération, de la coordination et de l'échange de renseignements pour lutter contre le trafic de tramadol. Lors de la réunion, les parties prenantes ont discuté, en les analysant, de cas d'enquêtes actuellement menées sur du tramadol saisi au Ghana et au Nigéria qui avait été acheminé clandestinement depuis l'Inde, afin de recueillir des informations sur les associations de trafiquants responsables. Une réunion de suivi doit se tenir à Lagos les 22 et 23 juillet pour discuter des affaires en cours de trafic de tramadol et de trafic d'éphédrine et de pseudoéphédrine.

22. Le projet nigérian sur les drogues a donné naissance à des initiatives visant à renforcer les capacités techniques et opérationnelles de lutte contre le trafic de drogues de l'ensemble de la région côtière de l'Afrique de l'Ouest, notamment trois opérations conjointes menées par le Nigéria et le Ghana en mai, juin et novembre 2018, durant lesquelles 170 agents ont été déployés, ce qui a permis d'arrêter 25 suspects, de saisir d'importantes quantités de drogues et d'obtenir un solide ensemble de renseignements.

23. Afin de renforcer les connaissances au niveau régional et de contribuer à améliorer la coopération entre les États et les organismes nationaux, la Section de la recherche et de la sensibilisation du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été chargée, en septembre 2018, d'entreprendre une étude sur le trafic de tramadol et d'autres médicaments opioïdes en Afrique de l'Ouest. Ces travaux doivent avant tout permettre d'avoir une idée plus précise de ce trafic (par exemple son ampleur, les acteurs impliqués, les itinéraires et les modes opératoires), d'en savoir davantage sur l'usage non médical et le trafic de tramadol et d'autres médicaments opioïdes et de formuler des recommandations détaillées concernant les actions à entreprendre, la réglementation à adopter et les stratégies à appliquer pour s'attaquer à ce problème.

24. Dans le cadre d'une visite d'échange régionale réalisée en novembre 2018 au titre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD, quatre agents des douanes malawiens, mozambicains et namibiens se sont rendus dans les unités de contrôle portuaire opérationnelles du port de Mombasa (Kenya) et du port sec de Kampala (Ouganda), ce qui a abouti à l'échange de bonnes pratiques, à

une meilleure compréhension du travail de ces unités et au renforcement de la coopération dans la région.

25. L'ONUDC a collaboré avec le Bureau de la coordonnatrice résidente à Maurice et aux Seychelles pour soumettre une proposition conjointe destinée à ces deux pays. Il serait l'organisme chef de file de ce projet, qui s'inscrirait dans le cadre du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les activités proposées visent à renforcer la résilience des collectivités dans les deux pays en aidant les jeunes et les familles à acquérir des compétences nécessaires à la vie courante.

26. L'ONUDC a apporté son soutien au Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Est dans le cadre de l'opération Usalama, une opération pluriannuelle faisant intervenir des pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est et visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues. Il dispense également une formation aux différents États Membres sur diverses questions liées à cette lutte. Cette formation consiste notamment à renforcer les capacités afin d'améliorer la collecte, l'analyse et l'échange de renseignements sur la criminalité, de combattre la cybercriminalité et la criminalité rendue possible par les cybertechnologies, de recueillir des preuves numériques, de lutter contre le blanchiment d'argent et de promouvoir la coopération internationale en matière pénale.

27. En 2018, dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a continué d'appuyer le Partenariat de la route du Sud. Ce partenariat, qui est un réseau de responsables des services de détection et de répression en matière de drogues d'Asie et d'Afrique de l'Est, a été établi pour s'attaquer au trafic d'héroïne afghane acheminée depuis l'Iran (République islamique d') et le Pakistan vers les côtes swahilies, en Afrique de l'Est. L'année dernière, l'ONUDC a mis en relation les membres du Partenariat issus de services de détection et de répression en matière de drogues de toute la région de l'océan Indien par l'intermédiaire du Centre régional de fusion d'informations maritimes, à Madagascar, qui surveille les zones maritimes pour y détecter les activités suspectes et relève directement des autorités nationales.

28. En outre, l'ONUDC a continué de former les agents des services de détection et de répression de la criminalité maritime pour les rendre mieux à même d'entraver et de combattre efficacement les menaces relevant de cette criminalité. Jusqu'à présent, l'un des volets centraux du programme de renforcement des capacités a été l'organisation de sessions de formation à l'arraisonnement, à la fouille et à la saisie de navires, qui continuent d'être appréciées en raison de leur nature pratique et qui ont été dispensées tout au long de 2018, dans le cadre du Programme pour l'océan Indien, à l'intention des services de détection et de répression de la criminalité maritime, notamment les marines, les gardes-côtes et la police, du Bangladesh, du Kenya, des Maldives, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles et de Sri Lanka. Les services de poursuites continuent également de recevoir un appui en ce qui concerne le trafic de drogues dans le cadre du réseau du forum des procureurs, qui réunit deux fois par an des procureurs principaux de toute la région de l'océan Indien pour discuter des affaires de trafic de stupéfiants en cours, échanger des pratiques optimales et renforcer l'entraide judiciaire.

29. Le canal du Mozambique est une voie de commerce et de transit de plus en plus importante dans l'océan Indien occidental. Depuis l'amélioration des capacités des services de détection et de répression de la criminalité maritime kenyans et tanzaniens, les saisies de stupéfiants signalées donnent à penser que le volume de stupéfiants acheminés clandestinement par le canal du Mozambique est en augmentation. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a été mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Afrique du Sud, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, qui sont ainsi convenus d'une stratégie trilatérale axée sur deux domaines d'intervention complémentaires : le renforcement des capacités dont disposent les services de détection et de répression de la criminalité maritime

pour intercepter les envois de drogues et la création de moyens et de mécanismes nationaux permettant de mettre fin au trafic de drogues en mer.

30. Dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, l’ONUDC a continué d’aider les autorités algériennes et tunisiennes à mettre en place une nouvelle approche coordonnée de la gestion des contrôles douaniers et policiers entre les deux pays afin de faciliter la coopération opérationnelle dans la lutte contre les activités criminelles transfrontalières (y compris le trafic de drogues). À cet effet, il appuie la mise en place d’un modèle régional de coordination opérationnelle entre la police et les douanes des deux pays.

31. Le 3 octobre 2018, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord a signé un mémorandum d’accord avec la Ligue des États arabes afin de renforcer leur collaboration dans le domaine de la santé. Le mémorandum d’accord fournit un cadre stratégique de coopération entre les deux entités dans les domaines de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida, de la prévention de l’usage de drogues, des soins et du traitement des troubles liés à l’usage de drogues.

IV. Réduction de l’offre de drogues

A. Prévention de la criminalité liée aux drogues

32. Créé en 2013, le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l’Afrique de l’Ouest contre le crime organisé facilite la coopération internationale en matière pénale face à toutes les formes de criminalité transnationale grave et organisée, y compris le terrorisme. Il fonctionne en coordination avec la CEDEAO et est composé de ses 15 membres, ainsi que de la Mauritanie et du Tchad.

33. Au cours de la période 2018-2019, un atelier de formation des formateurs sur la coopération judiciaire internationale dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants a été organisé à Abidjan (Côte d’Ivoire), à l’intention de 18 procureurs, juges et agents de la police judiciaire du Burkina Faso, de Côte d’Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad. Il s’est déroulé en collaboration avec l’Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Lors de l’atelier, les participants ont préparé de courtes sessions de formation sur la coopération judiciaire internationale, qu’ils ont animées à l’intention des participants d’une autre session de formation organisée par l’ONUDC sur les cryptomonnaies, et ils ont noué entre eux des contacts directs utiles afin de faciliter la coopération quotidienne dans les affaires transnationales de traite des personnes et de trafic illicite de migrants.

34. Du 26 au 28 février, le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l’Afrique de l’Ouest contre le crime organisé a participé aux négociations de conventions relatives à l’extradition, à l’entraide judiciaire en matière pénale et au transfèrement des personnes condamnées tenues à Rome entre les Gouvernements nigérien et italien. Le 1^{er} mars, la délégation nigérienne et le Procureur général de la Direction des enquêtes antimafia d’Italie se sont rencontrés pour étudier ensemble les possibilités de collaboration.

35. Les 27 et 28 février, le Réseau a également participé à l’atelier régional pour l’Afrique subsaharienne sur le renforcement de la coopération et des capacités en matière d’obtention de preuves numériques dans les enquêtes transfrontières relatives à la cybercriminalité et au terrorisme, qui a été organisé conjointement par l’ONUDC, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Secrétariat du Commonwealth, le Ministère de la justice des États-Unis d’Amérique et le Ministère de l’intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord. Un exposé a été présenté en son nom à 22 praticiens du Cameroun, d’Eswatini, d’Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de Namibie, du Nigéria, d’Ouganda, de République-Unie de Tanzanie et des Seychelles, et une

session de formation a été consacrée à l'utilisation du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire.

36. Dans le cadre du Réseau, du Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité et du projet PROMIS (Protection des migrants : justice, droits de l'homme et trafic de migrants), un magistrat de liaison nigérian a été détaché en Espagne, où il a pris ses fonctions le 12 mars ; l'envoi de magistrats de liaison nigériens en Italie et en Espagne a pour but de traiter les demandes en instance adressées au Nigéria par ces deux pays en ce qui concerne des affaires de traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants et d'apporter un appui supplémentaire au Nigéria afin qu'il puisse présenter auxdits pays des demandes qui seront suivies d'effet.

37. Dans le cadre du projet nigérian sur les drogues, 35 sessions de formation ont été dispensées aux agents des services de détection et de répression sur divers sujets, notamment : les enquêtes pénales ; le renseignement criminel ; les enquêtes fondées sur le renseignement ; l'administration des services de détection et de répression ; les enquêtes financières ; les premiers secours ; l'éthique et l'intégrité en matière de poursuites ; la mise en œuvre du modèle de renseignement du Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue et du Plan directeur national pour le contrôle des drogues ; et la meilleure prise en compte des droits de la personne et de l'état de droit.

B. Trafic de drogues

38. Le 19 décembre 2018, le Conseil de sécurité a tenu une réunion lors de laquelle un exposé thématique a été prononcé sur la menace pour la stabilité que constituait le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, confirmant l'apparition de tendances alarmantes à cet égard.

39. En ce qui concerne le trafic de drogues par voie aérienne, même si la route des Balkans (qui part de la République islamique d'Iran et de la Turquie pour rejoindre l'Europe occidentale et centrale) reste le principal itinéraire de trafic, la route du Sud (qui part du Pakistan et de la République islamique d'Iran) est un itinéraire de plus en plus emprunté, qui se divise en plusieurs axes de trafic, dont l'un traverse l'océan Indien pour rejoindre l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Ces dernières années, l'Afrique australe est devenue une importante plaque tournante et la République-Unie de Tanzanie l'un des principaux pays de transit.

40. Dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée de Sierra Leone, du Libéria, de Guinée-Bissau et de Côte d'Ivoire poursuivent leurs opérations quotidiennes, en particulier les enquêtes pénales sur le trafic de drogues. L'ONUDC fournit une assistance technique à ces cellules en détachant des experts de haut niveau en matière de détection et de répression auprès de celles de Côte d'Ivoire, du Libéria et de Sierra Leone, ainsi qu'en leur apportant une formation et un appui logistique et opérationnel. Ces cellules ont obtenu des résultats prometteurs à ce jour : 1 160 affaires traitées, 1 126 personnes poursuivies et 5 875 kg de cannabis, 12 tonnes de haschisch, 235 kg de cocaïne, 66,3 kg d'héroïne, 2 777 kg de précurseurs, 349 kg de tramadol, 81 kg de khat, 79 tonnes de médicaments contrefaits, 5 kg de phénacétine, 2,2 kg de méthamphétamine, 602 kg d'ivoire illicite, 20 mètres cubes de bois protégé et 3,7 tonnes d'écaillés de pangolin saisis.

41. Au Ghana, l'ONUDC aide les sept services de détection et de répression en matière de drogues de différentes régions du Ghana à améliorer leurs capacités d'enquête sur le trafic de drogues grâce à des activités de formation et de mentorat et à la fourniture de matériel, notamment de trousse de dépistage des drogues. De décembre 2018 à mars 2019, lesdits services ont réalisé des saisies de cannabis, de cocaïne, de tramadol et d'héroïne et procédé à 49 arrestations. En juin 2018, par

exemple, 566 kg d'herbe de cannabis ont été saisis à l'aéroport international de Kotoka, à Accra.

42. L'appui au renforcement des capacités fourni dans le cadre du projet AIRCOP de l'ONUDC, de l'OMD et d'INTERPOL a permis aux cellules aéroportuaires antitrafic africaines de saisir 3,4 tonnes de drogues dans la période 2018-2019, dont 227 kg de cocaïne, 241 kg de khat, 2,5 tonnes de cannabis, 147 kg de méthamphétamine, 95 kg d'héroïne et 204 kg de précurseurs. Par exemple, en février et mars 2018, la cellule aéroportuaire antitrafic de Douala (Cameroun) a saisi 5 kg de kétamine liquide dissimulée dans des bouteilles d'eau bénite envoyées dans cinq colis DHL et 3,8 kg d'héroïne dissimulée dans le double fond de bagages. Ces substances ont été détectées à l'aide d'un spectromètre, ce qui témoigne des grandes capacités de détection dont disposent les agents de ces cellules. En juin 2018, la cellule aéroportuaire antitrafic de Niamey a aidé l'Office central de répression du trafic international de stupéfiants (OCTRIS) à saisir près de 2,5 tonnes de cannabis, la plus grosse saisie réalisée en une seule fois à ce jour dans le cadre d'AIRCOP. En septembre 2018, la cellule de Cotonou (Bénin) a intercepté 21 kg de cocaïne, qui étaient acheminés clandestinement selon un nouveau mode opératoire : un passager arrivé à destination quelques jours avant ses bagages, de façon à les recevoir ultérieurement. Le même mois, la cellule de Bissau a placé en détention un passager ayant ingéré 95 boulettes de cocaïne, qui représentaient 1 kg au total.

43. Un projet de l'ONUDC et de la CEDEAO a appuyé la création d'un service interinstitutions de formation en matière de détection et de répression disposant d'un mandat lié à la criminalité organisée. Par ses activités, le projet soutient le plan stratégique national sénégalais de lutte contre les drogues pour la période 2016-2020 et assure la formation de 24 agents des douanes, de la police et de la gendarmerie ainsi que des élèves de l'École nationale de magistrature. La mise au point du cours de formation comprenait une évaluation des besoins en formation et du renforcement des capacités nécessaire pour lutter contre la criminalité organisée au Sénégal, un cours de formation des instructeurs, un module technique sur la collecte et l'analyse des renseignements et la création d'un manuel spécialisé destiné à aider les formateurs spéciaux à planifier, concevoir et dispenser des ateliers de formation sur la collecte et l'analyse des renseignements.

44. Dans le cadre du projet d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, la criminalité organisée qui y est liée, et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a cherché à renforcer les services criminalistiques de tous les États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie.

45. Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été choisis comme centres régionaux de criminalistique en raison de leur situation géographique stratégique, de leurs caractéristiques linguistiques et de leur capacité de satisfaire aux normes internationales. Les ministères de l'intérieur et de la justice de chaque pays ont désigné, au niveau local, des experts, des procureurs, des magistrats et un point de contact pour les deux disciplines que sont la protection des lieux de crime et l'analyse des drogues. Les personnes choisies ont assisté à un grand nombre de sessions de formation et d'ateliers en matière d'expertise criminalistique. Les points de contact ont également bénéficié d'une session de formation supplémentaire sur les facultés d'apprentissage à l'âge adulte, qui a précédé les efforts visant à développer les connaissances dans leur pays et à mettre en place des laboratoires criminalistiques d'analyse des drogues dans la sous-région. Grâce à l'appui de l'Union européenne et de l'Agence allemande de coopération internationale, le 27 juin 2019, 15 pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CEDEAO sont devenus membres statutaires du réseau criminalistique d'Afrique de l'Ouest.

46. Au cours de la période considérée, plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre du projet nigérian sur les drogues en vue de renforcer les capacités des agents des services de détection et de répression et d'autres acteurs, y compris une réunion de parties prenantes tenue en mai 2018 pour discuter de la création d'une unité mixte

pilote de contrôle des renseignements au port maritime d'Onne associant les services de douane, le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue, l'Agence nationale des produits alimentaires et pharmaceutiques et l'Autorité portuaire du Nigéria, et un cours de sensibilisation à la prévention, au traitement et à la prise en charge de la toxicomanie dispensé à 60 juristes sur trois jours, en septembre, suivi d'une journée consacrée à une réunion inaugurale de ce réseau et à une conférence de presse.

47. L'ONUDC a renforcé le réseau de procureurs de l'océan Indien, qui se réunit régulièrement dans le cadre du groupement régional connu sous le nom de Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, en formant les participants aux ressources issues du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, telles que la plateforme en ligne d'échange d'informations, les outils d'entraide judiciaire, les options juridiques face au trafic d'héroïne et les procédures à suivre lors des fouilles et des saisies.

C. Traite des personnes et trafic illicite de migrants

48. Les liens croissants qui existent entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, notamment la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ont été examinés à la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, en 2018. Le groupe de travail constitué à ce titre a fait observer qu'« il exist[ait] des liens évidents entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, notamment le trafic d'armes à feu, d'espèces sauvages et de bois d'œuvre, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que l'exploitation minière illégale » et il a noté que « le blanchiment d'argent était une activité habilitante importante qui allait de pair avec le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée » et que « les itinéraires du trafic de drogues [étaient] également utilisés pour d'autres formes de trafic » (UNODC/HONLAF/28/6, par. 31).

49. La traite des personnes est devenue une source de préoccupation croissante en Afrique de l'Ouest. Chaque année, des milliers de femmes et de filles sont soumises à l'exploitation sexuelle, au travail forcé et à la prostitution forcée ; elles sont victimes de traite à l'intérieur de la région ou à destination du Moyen-Orient ou de l'Europe, voire les deux. En outre, des milliers d'hommes et de femmes, adultes et enfants, sont assujettis au travail forcé dans des champs agricoles, sur des sites miniers et sur des chantiers de construction, ou se voient contraints de mendier dans les rues ou de travailler comme domestiques dans des conditions inhumaines. Bien souvent, l'exploitation des victimes est une entreprise très organisée dont les réseaux criminels tirent des bénéfices considérables.

50. Dans le cadre de ses activités relatives à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants, l'ONUDC fournit une assistance technique aux États d'Afrique de l'Ouest afin de renforcer les moyens dont dispose l'appareil de justice pénale pour détecter ces infractions, enquêter à leur sujet et en poursuivre les auteurs. Au cours de la période considérée, il a organisé de nombreuses activités de formation des formateurs, conduisant à la constitution, dans chaque pays, d'un vivier de 75 formateurs issus des services de détection et de répression et des institutions judiciaires.

51. Près de 80 % des trajets internationaux entrepris dans le cadre de la traite des êtres humains ces 10 dernières années sont passés par des postes frontière officiels. Et environ 20 % des victimes qui franchissent des postes frontière officiels voyagent par voie aérienne. Dans le cadre du renforcement continu des capacités assuré par le projet AIRCOP, des agents des cellules aéroportuaires antitrafic sont formés à mieux reconnaître et détecter la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, au moyen de sessions de formation spécialisées et d'activités de mentorat portant sur la détection des documents frauduleux et sur l'analyse des comportements. En 2018, deux sessions sur la détection des documents frauduleux et deux sessions sur l'analyse

des comportements dans les aéroports ont été dispensées à Niamey et à Abidjan (Côte d'Ivoire). Un nouveau cours de formation régional sur les documents frauduleux, axé sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, sera dispensé en juin 2019 à l'intention de plusieurs cellules aéroportuaires antitrafic francophones du Sénégal.

52. Au dernier trimestre de 2018, l'ONUDC a également lancé un projet de recherche sur le trafic illicite de migrants et ses liens avec d'autres formes de criminalité transnationale organisée en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Mali, au Niger et au Sénégal. Un nombre important de missions sur le terrain et de processus de collecte de données sont en cours, et un conseiller spécialisé a été recruté et chargé d'évaluer les capacités et les besoins des services de détection et de répression de ces cinq pays, ce qui servira à proposer une formation et un encadrement adaptés concernant les affaires de trafic illicite de migrants.

53. L'un des principaux obstacles à des politiques pertinentes de lutte contre la criminalité transnationale organisée concerne la collecte des données. Pour renforcer les capacités nationales de collecte dans les pays stratégiques, l'ONUDC a organisé une formation spécialisée au Niger visant à améliorer le système de collecte de données sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, en s'inspirant de l'approche concertée et des bonnes pratiques suivies dans d'autres pays. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la stratégie régionale pour la période 2015-2020 élaborée par le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Union européenne et les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, afin de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants.

54. En juin 2018, en collaboration avec le Gouvernement français, l'ONUDC a facilité l'organisation, à Niamey, d'une conférence régionale de haut niveau réunissant les directeurs généraux et hauts commandants des forces de sécurité intérieure, des magistrats et des hauts fonctionnaires de la justice venus de 16 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, en vue de garantir l'application concrète des engagements pris dans une déclaration conjointe adoptée en mars 2018 par les ministres de la justice et de l'intérieur de ces pays. La Déclaration de Niamey a pour objet d'améliorer la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination et l'efficacité de leurs activités de lutte contre ces phénomènes.

55. Dans le cadre du projet PROMIS, l'ONUDC a appuyé le détachement de magistrats de liaison nigériens en Italie et en Espagne, où ils travaillent avec les autorités nationales en vue de renforcer la coopération judiciaire entre les États d'Europe et d'Afrique de l'Ouest, notamment en facilitant l'entraide judiciaire, en transmettant des commissions rogatoires et en fournissant des conseils juridiques techniques sur des questions de coopération judiciaire internationale.

56. Les États d'Afrique de l'Ouest sont aussi largement soutenus sur le plan technique dans leurs efforts visant à adopter des lois spécifiques sur le trafic illicite de migrants et à aligner leur législation nationale sur les normes internationales. Au cours du second semestre de 2018, des lois ont été rédigées dans le cadre d'un vaste processus de consultation faisant intervenir tous les acteurs concernés au niveau national (ministères liés à ce secteur, organisations de la société civile et partenaires internationaux), et des comités nationaux de rédaction ont été créés au Ghana, au Libéria et au Mali.

57. En 2018, l'ONUDC et le Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique australe ont organisé la deuxième session de formation des formateurs sur la traite des personnes à l'intention des agents des services de détection et de répression.

58. En Afrique de l'Est, l'ONUDC a mis en place un centre de formation régional afin de renforcer la coopération policière et judiciaire dans cette région et d'établir des réseaux informels entre certains pays, dont Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la Somalie. Dans le cadre de cette structure, il a créé une plateforme d'échange informelle en nuage sur laquelle les participants peuvent partager des

informations concernant les enquêtes et les poursuites relatives à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.

D. Flux financiers illicites, blanchiment d'argent et recouvrement d'avoirs

59. Le Programme mondial de l'ONUDC contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme contribue à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable (D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée).

60. En 2018, le Programme mondial a donné lieu à l'organisation, en Afrique de l'Ouest, d'une série d'ateliers nationaux et régionaux sur l'entrave au financement des groupes terroristes, les enquêtes sur les cryptomonnaies, les passeurs de fonds, les enquêtes financières et le recouvrement d'avoirs.

61. Les activités de renforcement des capacités du Programme mondial ont permis de former environ 400 agents des services de détection et de répression, de l'appareil judiciaire et d'autres autorités compétentes, qui sont désormais mieux préparés à examiner les flux financiers illicites sur lesquels portent les infractions principales. En outre, grâce à ces sessions de formation, des condamnations ont pu être prononcées pour blanchiment d'argent dans certains pays (Ghana, Mali, Nigéria et Sénégal) et pour financement du terrorisme au Niger.

62. Le Programme mondial continue d'appuyer le Réseau interagences en matière de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest, réseau régional informel de praticiens et groupe de coopération dans le domaine de l'identification, la saisie, la confiscation et la gestion du produit du crime.

63. De grandes quantités d'espèces non déclarées transitent par les aéroports internationaux. Pour la période 2018-2019, en Afrique, les cellules aéroportuaires antitrafic ont réalisé 17 saisies d'espèces représentant un montant total de 2,6 millions de dollars en espèces non déclarées. En 2018, selon les données fournies par AIRCOP, la majorité de ces saisies ont été effectuées à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur des passagers se rendant à Beyrouth, comme la saisie de 250 000 dollars effectuée par la cellule aéroportuaire antitrafic d'Abidjan en novembre 2018. Le même mois, la cellule d'Accra a intercepté 3,2 millions de dollars de fausse monnaie dans les bagages d'un passager à destination de Beyrouth. Plus récemment, en avril 2019, elle a intercepté 1 384 454 dollars et 255 950 euros en espèces non déclarées dissimulés dans le bagage à main d'un passager qui s'y rendait lui aussi.

64. En Afrique australe, grâce à l'appui de l'ONUDC, les activités régionales suivantes ont été menées au cours de la période considérée : un atelier de formation des formateurs sur les enquêtes concernant la cybercriminalité, organisé à Windhoek en février 2019 ; un atelier sur la gestion des avoirs obtenus illicitement, tenu au Cap (Afrique du Sud) en mars 2019 ; et l'assemblée générale annuelle du Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA), tenue en juin à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), lors de laquelle les 10 ans du Réseau ont été célébrés et 16 pays ont échangé des informations sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés récemment en matière de recouvrement d'avoirs. D'après les participants, cet échange d'informations a eu beaucoup d'effet. Par exemple, en avril 2019, 893 enquêtes relatives au blanchiment d'argent étaient menées par des pays membres du Réseau ARINSA. En outre, 209 saisies d'avoirs au total avaient été réalisées dans ces pays, soit 60 de plus qu'en 2017.

E. Corruption

65. La corruption est répandue dans toute l'Afrique de l'Ouest, compromettant la paix, la sécurité, le développement et la réalisation des droits de la personne dans la région. Outre qu'elle nuit à l'efficacité des autorités nationales, elle facilite les activités des groupes terroristes et criminels, y compris le trafic de drogues, la traite des êtres humains et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Les pays de la région n'ont souvent pas les cadres législatifs et institutionnels qui leur permettraient de lutter efficacement contre la corruption, ni les capacités nécessaires pour prévenir les faits de corruption, enquêter à leur sujet et en poursuivre les auteurs.

66. Tout au long de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, les experts ont mis en évidence les lacunes et les besoins d'assistance technique relatifs à diverses dispositions des chapitres III et IV de la Convention dans tous les pays de la région.

67. En Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a mis en place diverses initiatives en coopération avec les autorités judiciaires et les services de détection et de répression, notamment la police nationale, la gendarmerie et les autorités douanières, afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures visant à renforcer les mécanismes d'intégrité dans l'ensemble de ces entités.

68. En Afrique de l'Est, l'ONUDC a conduit une initiative de prévention de la corruption au sein des autorités chargées des espèces sauvages, dans le cadre de laquelle il a commencé à travailler avec le Service kényan de protection de la vie sauvage et son Comité de prévention de la corruption pour recenser, analyser et classer par ordre de priorité les domaines très exposés à la corruption afin de mettre au point des stratégies d'atténuation des risques destinées à prévenir et combattre ce problème dans le Service.

F. Terrorisme et extrémisme violent

69. L'ONUDC (en particulier dans le cadre du projet AIRCOP et du Service de la prévention du terrorisme) a récemment pris part à un projet faisant intervenir l'ensemble du système des Nations Unies et visant à renforcer la capacité des États Membres de prévenir, de détecter et d'instruire les infractions terroristes et les voyages de terroristes à l'aide des renseignements préalables concernant les voyageurs et des données des dossiers passagers, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Ce projet est coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme et exécuté en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau de l'informatique et des communications des Nations Unies et l'ONUDC. Lancé en 2019, il sera mis en œuvre à l'échelle mondiale, y compris dans les pays africains, et le projet AIRCOP appuiera l'entrée en service d'unités chargées des informations relatives aux passagers, à partir de l'exemple des cellules aéroportuaires antitrafic qui existent déjà et des bonnes pratiques internationales.

V. Prévention et traitement de la toxicomanie

A. Prévention de l'abus de drogues

70. L'ONUDC et la CEDEAO ont organisé, à l'intention des organisations de la société civile des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie, un atelier de renforcement des capacités en matière de prévention et de traitement de la toxicomanie, qui s'est tenu à Abuja du 7 au 9 janvier 2018. Cet atelier a permis aux participants d'acquérir des compétences et des connaissances pour concevoir et mettre en œuvre, sur la base de données factuelles, des actions de prévention efficaces ciblant des groupes vulnérables, tels que les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Il

a aussi donné l'occasion à 32 représentants de la société civile d'Afrique de l'Ouest de mutualiser des bonnes pratiques concernant la collecte de données aux fins de la mise en œuvre des programmes de prévention. À la fin des trois jours de réunion, les points de contact des organisations de la société civile des 16 pays participants ont mis en place un réseau des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest sur l'abus de drogues, en vue d'une meilleure coordination des efforts que les organisations déploient en faveur de la prévention et du traitement de la toxicomanie dans la sous-région.

71. L'ONUDC a facilité la mise en place de programmes universitaires visant à former des addictologues et encouragé l'adoption d'une approche de santé publique qui prenne en compte les droits de la personne. Ces efforts soutenus ont permis le lancement, le 28 février 2018, du premier diplôme universitaire en addictologie de l'Afrique de l'Ouest par la faculté de médecine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

72. Dans le cadre du Programme commun ONUDC-Organisation mondiale de la Santé (OMS) de traitement et de prise en charge des toxicomanes, l'ONUDC a continué de fournir un appui aux consultations nationales organisées en Côte d'Ivoire sur la révision du cadre juridique et administratif qui régit les questions liées aux drogues. L'objectif principal de la réforme était de promouvoir une approche du contrôle des drogues axée sur la santé. La nouvelle version de la loi de 1988 sur les drogues a été établie par des experts nationaux avec l'appui technique de l'ONUDC ; le projet a été soumis au Ministère de l'intérieur et au Parlement pour validation.

73. L'ONUDC a réalisé des enquêtes nationales sur l'usage de drogues chez les élèves des écoles secondaires de Côte d'Ivoire, du Libéria et de Cabo Verde. Les projets de rapports en découlant ont été communiqués aux parties prenantes nationales aux fins de validation et de publication. Des études analogues sont actuellement menées en Gambie et au Ghana.

74. L'ONUDC a lancé avec succès le programme « Unplugged », en collaboration avec les Ministères de l'éducation du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Deux sessions de formation ont été organisées pour présenter cet outil de prévention de l'usage de drogues en milieu scolaire, l'une à Abidjan en 2018 et l'autre à Monrovia en 2019. L'objectif de ces ateliers était de doter les Ministères de l'éducation d'un outil de prévention de l'usage de substances psychoactives, afin de prémunir les élèves contre les comportements addictifs et d'améliorer les résultats scolaires.

75. Au Nigéria, la mise en œuvre du programme « Unplugged » de prévention de la toxicomanie s'est poursuivie, permettant de mener à bien un essai randomisé contrôlé. Dans le cadre de ce projet, les enseignants de 149 écoles secondaires nigérianes ont été formés, et la mise en œuvre du programme par ceux qui avaient reçu une formation à cet égard en 2017 et en 2018 a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation d'ensemble. En février 2019, le Ministère nigérian de l'éducation a approuvé un accord de partage des coûts relatifs à l'élargissement, la même année, du programme « Unplugged » à d'autres écoles nigérianes.

76. En 2018, le Bureau régional pour l'Afrique australe a procédé à une évaluation des besoins des femmes toxicomanes dans quatre villes d'Afrique du Sud : Pretoria, Le Cap, Durban et Johannesburg. Des consultations ont été menées auprès de ces femmes afin de mieux comprendre leur vécu, en particulier les difficultés auxquelles elles font face et leurs besoins en tant que communauté, et de donner à chacune la possibilité d'étudier des solutions et de trouver celles qui lui conviendraient. Une centaine de consommatrices de drogues, notamment par injection, y ont participé. Parmi les principales constatations, on peut citer le fait que dans le cadre de leurs contacts avec des prestataires de services de santé, les femmes qui consomment des drogues par injection ou par d'autres voies subissent un niveau extrêmement élevé de violences sexuelles et d'atteintes à leurs droits en matière de sexualité, et que l'ampleur de la stigmatisation dont elles font l'objet leur interdit l'accès aux services de santé.

77. Au Nigéria, d'importants progrès ont été réalisés dans la prévention de l'usage de drogues. En 2018, un appui a été apporté à l'élaboration d'un programme de sensibilisation en milieu scolaire ; à cette occasion, plusieurs enseignants ont reçu une formation. En octobre 2018, un cours de formation des formateurs réunissant des participants de plusieurs organisations concernées a été organisé. Un module de sensibilisation des écoliers à la question des drogues destiné à accroître leurs connaissances en la matière et à les protéger a été finalisé et est utilisé depuis lors dans le cadre de formations.

78. L'ONUDC a collaboré avec l'Autorité nationale de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues du Kenya afin de mettre en œuvre un programme de prévention de l'usage de drogues en milieu scolaire dans certains comtés. Le programme Botvin d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante s'adressant aux enfants d'âge scolaire (de 10 à 14 ans) est en place depuis 2017. À ce jour, plus de 5 000 élèves de plus de 40 écoles en ont bénéficié.

79. L'ONUDC collabore également avec les autorités de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) à la mise en œuvre du programme « Strong Families » visant à prévenir l'usage de drogues au niveau familial. Il a conçu ce programme d'une façon qui permette aux États d'adapter et de mettre en œuvre rapidement et à moindre coût des programmes de prévention de l'usage de drogues en fonction de leur propre situation.

80. L'ONUDC a également mis au point un programme de prévention de la toxicomanie reposant sur les compétences pratiques, destiné aux familles à faibles revenus, qui vise à renforcer la résilience familiale par une action préventive de santé publique fondée sur des données factuelles et mettant l'accent sur la santé mentale des enfants, filles comme garçons. Conçu pour les familles à faibles revenus comportant des enfants âgés de 8 à 14 ans, ce programme a pour objectif d'améliorer les compétences parentales, le bien-être des enfants et la santé mentale familiale.

81. L'ONUDC a formé 30 animateurs pour en faire des formateurs du programme, traduit le manuel en swahili et adapté les documents et les images au contexte culturel.

82. L'ONUDC a contribué à la mise en place d'un programme d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante en milieu scolaire à Maurice et à Rodrigues, en partenariat avec le secteur privé mauricien. À la suite de cette initiative, le Gouvernement a annoncé l'affectation de crédits budgétaires pour la période 2019-2020 au titre de l'intégration de ces compétences au programme de toutes les écoles secondaires de Maurice et de Rodrigues et de leur enseignement effectif.

B. Traitement et rétablissement

83. Au Sénégal, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, la contribution de l'ONUDC a aidé à créer à Dakar un centre de prise en charge intégrée des addictions. Après trois ans d'activité, 1 112 dossiers ont été ouverts et 339 usagers de drogues par injection ont bénéficié du traitement d'entretien aux opioïdes utilisant la méthadone comme produit de substitution (comme indiqué dans le rapport médical de décembre 2017). Des services de traitement pharmacologique ont été mis en place, ainsi que la gestion des comorbidités liées à l'abus de drogues, la prévention du VIH et des activités de soin et de réduction des risques. Le centre, qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, est relié à un réseau de travailleurs sociaux et de volontaires locaux qui mènent une action de sensibilisation et aiguillent ceux qui en ont besoin vers les services compétents.

84. L'ONUDC a appuyé la création du Réseau épidémiologique ouest-africain sur la consommation de drogues, pour lequel chacun des 15 États membres de la CEDEAO et la Mauritanie ont désigné deux points de contact nationaux (l'un pour la réduction de la demande de drogues et l'autre pour la suppression de l'offre). Le tout premier rapport ouest-africain sur les drogues a été établi à partir d'informations

communiquées par les États membres pour la période 2014-2017. Il a été approuvé par les États membres à la réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue organisée par la CEDEAO en avril 2019 et son lancement aura lieu à Abuja, le 17 juillet 2019.

85. Au Nigéria, au cours de la période considérée, d'importants progrès ont été réalisés s'agissant de combler les lacunes relatives à l'accessibilité des services de traitement de la toxicomanie. Le nombre d'organisations de la société civile bénéficiant d'un appui est passé de cinq à huit. L'action des trois nouvelles organisations consiste spécifiquement à fournir des services aux usagers de drogues n'ayant pas accédé aux structures de traitement existantes. À elles trois, ces structures ont dispensé des services à 433 femmes entre janvier et mai.

86. Trois réunions de coordination des activités de réduction de la demande de drogues se sont tenues au Nigéria, dont deux aux fins de l'élaboration des lignes directrices à appliquer en matière de postcure dans le pays. En outre, un réseau d'orientation, qui avait été mis en place à titre expérimental dans les États d'Enugu et de Kaduna, est désormais opérationnel dans six États.

87. Depuis 2014, le Ministère kényan de la santé a bénéficié d'un appui pour la mise en place et le développement de services de traitement de substitution aux opioïdes (également appelé « thérapie médicalement assistée »). À présent, au Kenya, plus de 3 900 usagers de drogues suivent un traitement de ce type dans sept structures créées à cet effet dans des zones du pays très touchées par les problèmes de drogue. Le Kenya a reçu une assistance technique de la République-Unie de Tanzanie et de Maurice, qui avaient déjà participé à des programmes similaires. Des visites éducatives ont été organisées à l'intention de décideurs de haut niveau, leur permettant de mieux comprendre l'objet du programme kényan de thérapie médicalement assistée. Ce programme, de même que d'autres activités de réduction des risques menées par les organisations de la société civile, sert désormais de référence à d'autres pays africains et fait l'objet de visites de représentants étrangers. Le Kenya a récemment accueilli des visiteurs du Nigéria, de Sierra Leone et des Seychelles, et aidé à organiser une formation sur la thérapie médicalement assistée à l'intention de l'Afghanistan.

88. En décembre 2018, l'ONUDC a tenu une session de formation sur les mesures de traitement et de prise en charge susceptibles de remplacer la condamnation et la sanction pénale pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale.

89. Aux Seychelles, l'ONUDC a formé plus de 70 professionnels de la santé issus des secteurs public et privé, y compris d'organisations de la société civile, sur les volumes A, C et D du programme de formation au traitement de la toxicomanie de son réseau Treatnet, et il a appuyé l'élaboration du plan directeur national pour le contrôle des drogues.

90. L'ONUDC a appuyé la visite, en Chine, de délégations de haut niveau venues du Kenya et de République-Unie de Tanzanie afin de se renseigner sur les meilleures pratiques à suivre pour accroître l'accessibilité des services de traitement de substitution aux opioïdes et de thérapie médicalement assistée en décentralisant la dispensation des produits, notamment au moyen d'unités mobiles et de distributeurs automatiques, actuellement utilisés en Chine. Il a également contribué à un voyage d'étude de haut niveau dans le cadre duquel des décideurs et une équipe de haut niveau chargée de la gestion des soins de santé venus du Kenya et des Seychelles se sont rendus en Europe en octobre 2018 pour prendre connaissance des meilleures pratiques en matière de traitement de substitution aux opioïdes en milieu carcéral et d'autres modalités possibles de dispensation de la méthadone. À l'issue de ce voyage, les autorités pénitentiaires seychelloises ont lancé en janvier 2019 leur premier programme de traitement de substitution aux opioïdes dans les prisons. Les Seychelles sont le deuxième pays africain à entreprendre un tel programme. En 2017-2018, l'ONUDC a appuyé une évaluation de l'usage de substances au sein de la Police nationale kényane portant sur les causes et la fréquence de cet usage, les quantités consommées et les conséquences pour les agents de ce service. Les résultats de

l'évaluation ont été validés et publiés par l'Inspecteur général de la Police nationale, la Commission de la police nationale et l'ONUDC.

91. En Éthiopie, l'ONUDC a réalisé une évaluation de la vulnérabilité des réfugiés à l'usage de drogues en collaboration avec l'Institut éthiopien de santé publique et l'Agence pour les réfugiés et les rapatriés et, en 2018, il a procédé à un examen des lois et des politiques nationales en place concernant les usagers de drogues et les services sanitaires et sociaux, aux fins d'alignement sur les normes officielles.

C. VIH/sida

92. Le traitement de substitution aux opioïdes fait partie des interventions de base comprises dans l'ensemble complet de services destinés aux usagers de drogues. Le programme kényan de traitement de substitution aux opioïdes fait office de point de départ permettant aux usagers de drogues d'accéder aux services de prévention et de traitement du VIH, de sorte que le traitement et la prise en charge de ce virus sont au cœur de cette mesure. Au Kenya, la prévalence du VIH parmi les usagers de drogues injectables est estimée à 18,3 %. Environ 11,5 % des usagers de drogues, injectables ou non, qui suivent un traitement de substitution aux opioïdes sont séropositifs. En 2017, le Kenya a adopté la stratégie « dépister et traiter », dans le cadre de laquelle 94,5 % des personnes consommant des drogues, par injection ou autres voies, diagnostiquées séropositives ont été admises dans des programmes de prise en charge et de traitement. Le programme de traitement de substitution aux opioïdes a considérablement renforcé l'adhésion à la thérapie antirétrovirale, 94 % des personnes prises en charge continuant à ce jour de suivre ce traitement.

93. L'ONUDC a collaboré avec des parties prenantes, dont l'Agence nationale nigériane de lutte contre le sida, pour mener une évaluation de la situation et des besoins concernant la prévalence du VIH, de la tuberculose et des hépatites B et C, l'usage de drogues et les facteurs de risque dans 12 prisons du Nigéria, aux fins de publication dans un rapport.

94. Au cours de la période considérée, les autorités du Libéria ont procédé à l'enquête initiale en vue d'une évaluation nationale de la situation et des besoins relatifs au VIH, aux hépatites B et C, à la tuberculose et à l'usage de drogues dans les prisons. En outre, l'étude qu'il est proposé de mener sur les prisons ghanéennes a été jugée conforme à l'éthique. Au Libéria, des outils d'enquête et un protocole ont été soumis pour approbation éthique.

95. Au Nigéria, une étude pilote réalisée du 12 au 16 novembre 2018 sur le VIH/sida et la situation des services de santé dans les prisons du pays a donné lieu à un rapport d'analyse complet. Une formation à la collecte de données a été dispensée à Abuja du 26 au 30 novembre 2018. Le bureau de pays des Nations Unies au Nigéria a également organisé, à l'intention des organisations de la société civile, une session de formation sur la prévention et la prise en charge du VIH et sur la sensibilisation à la prévention, au traitement et à la prise en charge de la toxicomanie.

96. En Afrique australe, l'ONUDC a travaillé en étroite collaboration avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des services pénitentiaires africains et le Réseau de partenariat sur le VIH dans les prisons en Afrique afin de promouvoir des politiques régionales respectueuses des normes minimales des Nations Unies relatives au VIH/sida ainsi qu'à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation de la population carcérale.

97. Le Réseau de partenariat sur le VIH dans les prisons en Afrique a tenu la onzième réunion de son comité directeur. Une révision de la Constitution a été achevée, et le comité a approuvé à l'unanimité cette nouvelle version, qui a été promulguée le 18 juillet 2018.

98. L'ONU DC a apporté son concours à la révision des politiques et des lois nationales. Au Malawi, la Commission du droit a rédigé de nouvelles directives sur la détermination des peines qui ont été soumises au Ministère de la justice pour examen par le Conseil des ministres. En République-Unie de Tanzanie, l'ONU DC a contribué à l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal des services de santé pénitentiaires sur le VIH/sida et la tuberculose pour la période 2019-2023, que l'administration pénitentiaire du pays a officiellement approuvé en décembre 2018. En Zambie, en partenariat avec la Commission zambienne de développement du droit, l'ONU DC a appuyé l'organisation, en avril 2018, d'une réunion de sensibilisation de haut niveau sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) à l'intention des responsables du secteur de la justice pénale. Au Lesotho, l'ONU DC a aidé les services correctionnels nationaux à revoir la loi de 2016 les concernant, dont il avait été constaté que malgré son caractère récent, elle présentait des lacunes la rendant non conforme aux Règles Nelson Mandela. Au Malawi, un état des lieux a été entrepris du 18 au 28 février 2018 pour évaluer le respect des Règles Nelson Mandela par l'administration pénitentiaire malawienne au moyen de la liste de contrôle élaborée par l'ONU DC.

99. En Zambie, dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la mise en œuvre de l'ensemble complet de 15 mesures d'intervention clefs relatives aux services de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement liés au VIH dans les prisons a été évaluée dans 10 établissements pénitentiaires de grande capacité. D'après les conclusions du rapport, l'administration pénitentiaire zambienne appliquait correctement les mesures concernant le dépistage du VIH et les services de conseils ainsi que la fourniture d'un traitement antirétroviral. Toutefois, le cadre réglementaire continue de faire obstacle à la distribution de produits de prévention et aux éléments de l'ensemble complet de mesures liés à la réduction des risques.

100. Au Lesotho, l'ONU DC a apporté son soutien à une réunion de sensibilisation des hauts responsables des services correctionnels lesothans aux orientations normatives des Nations Unies portant sur le VIH, le sida et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier chez les femmes et les adolescents incarcérés (tenue à Leribe en 2018).

101. Au Zimbabwe, 28 infirmiers des services pénitentiaires et correctionnels nationaux ont reçu une formation sur le dépistage rapide du VIH (à Mutare, en 2018). En Angola, des sessions de formation des formateurs sur les services rapides de conseil et de dépistage du VIH ont été organisées à l'intention des infirmiers travaillant en milieu carcéral (à Lobito, dans la province du Benguela, en 2018).

102. En juillet 2018, l'ONU DC a aidé cinq représentants du Lesotho, du Malawi, de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe à participer à une réunion d'experts tenue à Vienne en vue de l'élaboration d'un guide technique sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en prison. Ce guide a pour objet d'aider les pays à proposer aux détenues des services de haute qualité relatifs au VIH et à la santé sexuelle et procréative et de permettre l'élimination des nouvelles infections à VIH chez les femmes et leurs enfants dans les prisons.

103. En République-Unie de Tanzanie, l'ONU DC a réalisé une évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité de l'ensemble complet de services liés au VIH/sida et à la santé sexuelle et procréative dans les prisons et il a appuyé l'élaboration d'un plan stratégique des services de santé pénitentiaires sur le VIH/sida et la tuberculose pour la période 2019-2023.

D. Disponibilité

104. Au Nigéria, plusieurs avancées notables ont été réalisées en ce qui concerne la disponibilité des médicaments nécessaires à des fins médicales, telles que le lancement public d'une politique nationale de santé relative aux médicaments placés sous contrôle et les lignes directrices nationales relatives à la quantification des

stupéfiants et à l'évaluation des besoins en substances psychotropes et en précurseurs destinés à des fins médicales et scientifiques. Le projet nigérian sur les drogues a également facilité la tenue de réunions régionales d'information dans chacune des six zones géopolitiques visées dans ces mesures. En outre, le thème de l'usage rationnel des médicaments soumis à contrôle a été intégré aux programmes des écoles de médecine et les outils utilisés pour l'enregistrement des médicaments, substances psychotropes et précurseurs placés sous contrôle ont été modifiés en vue d'une future étude nationale.
